

# LA NATION

## journal vaudois



Fondée en 1931, la Nation est le journal bimensuel de la Ligue vaudoise, mouvement politique hors partis voué au bien commun du Pays de Vaud.

Le numéro: 3 fr. 50. Abonnement annuel: 80 francs; gymnasiens, apprentis et étudiants: 35 francs; payable au compte de chèques postaux 10-4772-4

## La crainte de la vérité A un jeune (provisoirement) libéral

Cher Monsieur,  
Vous êtes presque toujours d'accord avec *La Nation* en matière de politique. Vous êtes fédéraliste, critique à l'égard des partis et de leurs luttes électorales, favorable à la paix du travail et au dialogue syndical, opposé tant à l'étatisme qu'à la suppression des frontières et à la lutte des classes. Nous avons collaboré à plus d'une campagne et ce n'est pas fini.

Et pourtant, nous nous trouvons opposés, disons plus exactement étrangers l'un à l'autre dès que nous abordons certaines questions de principe.

Vous vous rebiffez instinctivement quand on affirme que le débat intellectuel porte sur la vérité: de quel droit une personne ose-t-elle parler de la vérité et prétendre y accéder, alors qu'elle n'atteindra jamais que sa vérité?

Peut-être craignez-vous la prétention de l'homme à posséder la vérité et préférez-vous, par prudence morale, rester en deçà. Souci respectable, mais qui laisse entendre que la vérité, ce serait nécessairement toute la vérité, la connaissance entière, directe, parfaitement maîtrisée, étincelante d'évidence. Personne n'y prétend, sauf ces person- nages encombrants et prolixes qui

savent tout et que les Vaudois nomment des *satots*.

Evitons donc de poser le problème dans l'absolu et ramenons-le à l'être humain ordinaire, vous, moi, qui se pose des questions sur tel fait particulier, telle relation de cause à effet, telle idée générale.

Vous m'accorderez, j'espère, que ce n'est pas parce qu'on ne connaît pas tout qu'on ne connaît rien. Ce n'est pas parce qu'une vérité est difficile à trouver qu'elle est introuvable, ni parce qu'elle est délicate à formuler qu'elle est suspecte. Et ce n'est pas parce qu'elle n'est pas immédiatement reçue par tous qu'elle est fausse.

Mais si humble, partielle, imprécise soit-elle, cette vérité est bien réellement une vérité. Vous-même, d'ailleurs, si vous participez avec tant d'énergie aux débats, c'est bien pour éliminer le faux et vous rapprocher du vrai, non? Alors, pourquoi ne pas faire ce dernier pas qui serait d'accepter en doctrine ce que vous acceptez en fait?

Beaucoup de personnes ont reçu leurs idées comme elles ont appris à se tenir à table: on fait ceci, on ne fait pas cela, on pense ceci et on ne pense pas cela. Les idées ainsi transmises consti-

tuent moins une philosophie raisonnée qu'un ensemble de rites sociaux qui valent par leur stabilité. Sur le plan individuel, ces idées sont un aspect de votre personnalité. Vous ne tenez pas plus à en changer qu'à modifier votre accent ou la forme de votre nez. En ce sens, votre réserve à l'égard du débat de principes est une manière de les protéger.

Le système peut faire illusion dans les discussions courantes. On en voit les limites lorsqu'on aborde des thèmes nouveaux. Ainsi du débat sur l'Europe, où maint libéral, fédéraliste, attaché au dialogue social, partisan de la défense armée, a d'un coup fait litière de la souveraineté suisse et de la protection des autonomies cantonales pour se muer en néo-libéral mondialisant. Je m'empresse d'ajouter que ce n'est pas votre cas.

Quand je dis que je connais une chose, cela signifie qu'elle est présente à mon esprit, sous une forme immatérielle, certes, mais néanmoins bien réelle, adéquate, proportionnée. Pour vous-même en revanche, la connaissance semble n'être qu'une simple compénétration de votre réalité personnelle et de la réalité du monde extérieur. C'est un processus moins spiri-

tuel que biologique, un mécanisme d'adaptation qui vous enrichit d'apports extérieurs.

Si la connaissance est une composition de l'objet connu et du sujet connaissant, ce dernier se retrouve forcément au milieu de chaque image qu'il se fait de la réalité. Cette interférence subjective ne peut que renforcer vos réserves à l'égard d'une vérité prétendument universelle et vous dissuader de la présenter comme telle à autrui. Et de cet autrui, vous attendez qu'il procède de même à votre égard.

Cela explique la coexistence, chez le libéral, d'un respect sincère pour l'adversaire et d'une assurance telle qu'elle le dispense de l'approbation des autres. A la limite, il ne ressent même pas le besoin d'argumenter à l'appui de ses positions.

En effet, paradoxalement, le libéral qui demande «qu'est-ce que la vérité?» est en général beaucoup plus sûr de lui et de ses positions que celui qui affirme simplement l'aptitude humaine à connaître la vérité. Ce paradoxe, que vous illustrez parfois d'une façon tonitruante, ne vous donne-t-il pas à penser?

OLIVIER DELACRÉTAZ

## Erreurs de la décentralisation et fédéralisme

Alors que le fédéralisme suisse souffre de l'emprise croissante de la Confédération dans tous les domaines politiques, la France, Etat centralisé par excellence, s'est engagée depuis 1982 dans un processus de décentralisation. Ce processus ne va pas sans mal. Comme ses prédécesseurs, François Hollande, à peine arrivé au pouvoir, cherche à réformer le système. Les principales critiques faites à la décentralisation à la française sont sa complexité (un labyrinthe où l'on discerne mal les compétences des communes, agglomérations de communes, départements et régions), son manque d'efficacité lié aux conflits de compétences générés par l'imbrication des responsabilités d'autorités aux couleurs politiques parfois opposées; enfin, on reproche à la décentralisation d'être fort onéreuse, avec quelque 600000 élus, la plus forte densité d'élus au mètre carré<sup>1</sup>, et un nombre de fonctionnaires en augmentation exponentielle.

Ces quelques faits montrent que la décentralisation française n'a que peu de points communs avec le fédéralisme suisse. Le système hexagonal procède d'une volonté de l'Etat central de déléguer certaines tâches à des entités autonomes locales (ce qui se rapproche, dans le langage politique suisse, du fédéralisme d'exécution), alors que la Suisse est fondée sur l'alliance

perpétuelle de cantons souverains fondant une confédération, à laquelle ils délèguent des tâches afin de mieux garantir leur pérennité et leur indépendance. Ainsi, le fédéralisme suisse est fondé sur des cantons qui constituent chacun (plus ou moins fortement) une nation fondée sur une histoire, des traditions, des institutions et des mœurs spécifiques. Les départements français, au contraire, sont des circonscriptions administratives sans existence communautaire propre et les régions également.

La comparaison peut cependant apporter quelques enseignements. Nous nous garderons de donner des leçons à nos voisins mais les critiques faites par les Français à leur système de décentralisation devraient nous garder de tomber en Suisse dans les mêmes travers.

L'organisation institutionnelle de la Suisse est simple et claire. Il y a la Confédération, dont les tâches sont définies par la Constitution fédérale. Il y a les cantons qui ont toutes les compétences qui n'ont pas été déléguées à d'autres entités. Enfin il y a les communes dont l'autonomie et les compétences sont définies exclusivement dans chaque constitution cantonale. Pourtant, les réformistes de tout bord, en particulier les politiciens de gauche au pouvoir dans les villes, prétendent que la Confédération devrait agir

directement avec les villes, les agglomérations, les espaces métropolitains, les régions fonctionnelles et j'en passe. On retrouve là le labyrinthe institutionnel français.

Alors que la France considère ses entités locales comme dispendieuses, nous voyons en Suisse que les petites administrations (les petites communes par rapport aux villes et aux cantons, les cantons par rapport à la Confédération) sont plus économes des deniers publics. Une explication de cette différence nous semble provenir du fait que les communes et les cantons ont la compétence de lever les impôts nécessaires à leur fonctionnement et surtout celui d'en fixer le taux. La pression des citoyens contribuable et la concurrence des voisins

poussent donc à la parcimonie (certes toute relative).

Notons enfin que le coût de fonctionnement des autorités suisses est également nettement moins élevé que celui des parlements et exécutifs français, grâce au principe de milice qui fait que nos municipaux (à l'exception des plus grandes villes) et députés ne touchent (encore) que des indemnités parfois dérisoires, alors que les politiciens professionnels français se doivent de disposer, en plus d'un salaire, d'un secrétariat et de défraiements multiples, y compris pour les prébendes nécessaires à assurer leur réélection.

OLIVIER KLUNGE

<sup>1</sup> *Le Figaro* du 07.10.12.

## Entretiens du mercredi

Ces entretiens ont lieu le mercredi à 20h00 dans nos locaux de la Place Grand-Saint-Jean 1 à Lausanne. L'entrée est libre.

Prochains rendez-vous:

**23 janvier:** *La guerre humanitaire contre la souveraineté des nations,* avec **Théophile von Büren**, doctorant en droit et théorie de l'Etat

**30 janvier:** *L'Institut libéral, un «think tank» romand,* avec **Pierre Bessard**, directeur de l'Institut libéral

Informations sur [www.ligue-vaudoise.ch/mercredis](http://www.ligue-vaudoise.ch/mercredis)

## Suivez le guide

### De la Palud au Château

Non, nous ne monterons pas la rue de la Madeleine. Lausanne est connue pour ses montées et ses descentes. Si les Lausannoises sont réputées pour avoir de fort belles jambes, c'est, dit-on, à cause de la musculature que leur procure notre ville en pente. Mais plus soucieux du confort de leurs administrés que de la beauté des jambes des Lausannoises, nos édiles, ces dernières années, se sont ingénies à installer ascenseurs et escaliers roulants. Les jambes de certains de nos touristes et les nôtres n'étant plus de première jeunesse, nous allons donc descendre en direction de la Louve et prendre les escaliers roulants qui nous hisseront jusqu'à la Riponne. Tout en admirant au passage une rame de Métro circulant sans conducteur, ce qui ne peut qu'impressionner nos touristes étrangers.

Ah! La Riponne! Interrogé il y a deux ou trois ans par un journaliste de *24 heures*, un couple de touristes japonais, qui avait beaucoup voyagé, a fait cette déclaration: «C'est la place la plus laide du monde.» Etrange record pour Lausanne! Pendant des années, nous avons regardé chaque jour cette place du haut de la cour de récréation du Collège classique cantonal situé à l'endroit où se trouve maintenant le grand immeuble qui va du «Vaudois»

### Juvenilia CX

Cette journée de randonnée d'arrière-été sur la crête du Jura serait parfaite si Rosanne cessait de se plaindre du soleil, de la pente, des cailloux, de la durée de la marche, des insectes, de ses chaussures. Rien ne peut vaincre son humeur: ni la beauté du panorama, ni le plaisir de ses camarades, ni le cervelas grillé. («J'en ai marre! Il est tombé dans la cendre!»)

Arrivée au sommet d'une côte, Rosanne détaille les désagréments de sa transpiration. Fatigué par ses jérémiades, je lui désigne Lausanne, au loin dans la brume légère et dorée de la fin de l'après-midi:

– Tu distingues le plus grand bâtiment visible, au centre des espaces construits? C'est le CHUV. A l'intérieur, il y a des centaines de personnes qui souffrent sur un lit et qui prendraient volontiers ta place.

Contre toute attente, je n'ai pas besoin de développer l'argument pour qu'elle cesse immédiatement de geindre et rejoigne, sans un commentaire, la joviale cohorte de ses pairs.

Quelques semaines plus tard, dans les pages du *grand quotidien vaudois*: «Sylvie G. et ses filles Rosanne et Aline ont le chagrin de faire part du décès de Roland G. enlevé à l'affection des siens à l'âge de 43 ans, après une longue maladie.»

J.-B. ROCHAT

## LA NATION

Rédacteur responsable:  
Jean-Blaise Rochat

Rédaction et administration:  
Place Grand-Saint-Jean 1  
Case postale 6724, 1002 Lausanne  
Tél. 021 312 19 14 (de 8h - 10h)  
Fax 021 312 67 14

Internet: [www.ligue-vaudoise.ch](http://www.ligue-vaudoise.ch)  
Courriel: [courrier@ligue-vaudoise.ch](mailto:courrier@ligue-vaudoise.ch)

ICM Imprimerie Carrara, Morges

à l'église méthodiste (au printemps 1937, le Collège classique émigra à Béthusy).

Du préau surélevé – car on entrait au collège par le Valentin –, nous pouvions contempler tout à loisir le faux palais florentin style Renaissance, construit à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle et qui laisse nombre de nos touristes pantois. On l'appelle Palais de Rumine, du nom du riche aristocrate russe qui vécut à Lausanne au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle. Il légua à la ville une somme considérable. On l'utilisa quelques années plus tard pour construire ce palais lorsque, en 1890, les autorités vaudoises décidèrent de transformer l'ancienne Académie en Université grâce à la création des nouvelles Facultés de Sciences et de Médecine.

Sur l'esplanade à droite du palais, un grand personnage, engoncé dans sa redingote, debout sur son socle de pierre: le conseiller fédéral Louis Ruchonnet («le grand Louis» disaient les Vaudois), un des artisans principaux de la création de l'Université. Il apporte sa caution morale à l'œuvre architecturale de prestige qui devait affirmer au vu de tout le Canton la gloire du parti radical vaudois régnant alors sans partage. L'actuel gouvernement socialiste-radical-écologiste, qui comptait éblouir la postérité par une œuvre architecturale magistrale, aura eu moins de succès avec Rosebud.

Du haut du préau du Collège, on voyait aussi la Grenette, ancienne halle aux grains, édifice couvert aux piliers de grès, qui abritait le marché. (On trouve encore une grenette à Vevey, Moudon et Aubonne.) Nous avons assisté, en 1933, à la destruction de ce bâtiment typique d'une Lausanne encore très paysanne. Quelque temps

après, notre maître de français nous donna lecture en classe de l'article de Ramuz, paru dans la *Gazette de Lausanne*, invitant les Vaudois à détruire le Palais de Rumine et à reconstruire la Grenette.

On dit que l'architecte du Palais de Rumine était un Lyonnais qui n'avait jamais mis les pieds à Lausanne au moment où il élaborait les plans. Il n'y vint qu'une fois la construction achevée et s'écria: «Si j'avais su dans quel site on construisait cet édifice, je n'aurais jamais fait de tels plans.» La construction du Palais de Rumine et, quelques années plus tard, de la rue Pierre Viret et du pont Bessières entraînèrent la destruction de tout un quartier historique. Les Vaudois attachés au Vieux-Lausanne tentèrent en vain de s'y opposer.

Mais vive la modernité! Il y a quelques années, on a installé à l'intérieur du palais des ascenseurs qui vont nous hisser jusqu'à l'étage où se trouve le musée de zoologie. Puis on a construit ces dernières années une passerelle qui franchit la rue Pierre Viret et nous amène au chemin longeant la colline de la Cité juste en dessous de l'ancienne Académie. Cette construction est-elle le résultat du déplacement du Grand Conseil de la Cité à l'Aula de Rumine? L'idée nous est venue le jour où, conduisant un groupe de dames anglaises sur le chemin qui monte vers le Château, nous eûmes l'heureuse surprise de croiser le Conseil d'Etat *in corpore* accompagné du chancelier qui descendait du Château pour se rendre à Rumine.

Nous voici donc maintenant juste en dessous de l'Ancienne Académie. L'instauration de la Réforme en Pays de Vaud par les Bernois en 1536

contraignit nos nouveaux maîtres à prendre en mains la formation des pasteurs pour la nouvelle Eglise. D'où la création, en 1537 déjà, de l'Académie de Lausanne. A l'origine, on n'y enseignait que la théologie. Les premiers cours se donnèrent dans le chœur de la cathédrale, à l'époque séparé de la nef par un jubé et désormais inutilisé puisque le nouveau culte protestant se déroulait dans la nef. Les fidèles étaient groupés autour de la chaire pour mieux suivre le long sermon qui constituait la plus grande partie du culte. Du chœur de la cathédrale, l'Académie se déplaça ensuite au château de Menthon à la Cité-Derrière. Enfin, en 1587, les professeurs et étudiants purent entrer dans le nouveau et magnifique bâtiment qui est aujourd'hui le Gymnase de la Cité. Au XVII<sup>e</sup> siècle, l'enseignement des Lettres et du Droit furent introduits à l'Académie. Accolée au bâtiment, on voit encore une tour, reste de la muraille fortifiée qui séparait la Cité, domaine propre de l'évêque et du chapitre, du reste de la ville.

En continuant notre chemin, nous arrivons à une petite place agrémentée d'une vieille fontaine: c'est la place André Bonard (1888-1959). Les Lausannois ont eu raison de rappeler ici le souvenir de ce grand helléniste, professeur au Gymnase, puis à la Faculté des Lettres, qui fut stupidement traîné au tribunal en 1954 et condamné à quinze jours de détention avec sursis à cause de ses menées communistes qui n'ont d'ailleurs guère mis en danger la Confédération.

Encore un petit effort et nous voici au Château St-Maire.

ERNEST JOMINI

### Fragments d'un homme ordinaire de François Debluë

Debluë éprouve le manque de tendresse maternelle et la solitude. Il grandit dans la lointaine présence de demi-frères plus âgés et plus jeunes. L'internat lui laisse l'amer souvenir des larmes refoulées.

Le temps des études lui ouvre des horizons variés: le théâtre, la peinture, le sport et la musique. En dépit de sa persévérance, ses tentatives n'aboutiront pas. C'est dans l'écriture qu'il tracera sa voie.

Jeune homme plus individualiste que solitaire, il se sent souvent en décalage avec son environnement. Au temps de l'école de recrues, et malgré un fond de bonne volonté, il peine à y croire et à partager l'enthousiasme patriotique de ses camarades.

Et puis la vie le prend. Pédagogue, poète, écrivain, boursicoteur malchanceux, mari, père de famille... Il s'affaire, s'engage, s'agit mais garde au fond de lui une tenace circonspection qui le préserve de se prendre trop au sérieux, même lorsque la gloire et les honneurs officiels lui seront dévolus.

Il s'accorde aussi le droit de voyager, de rêver, de paresser, d'hésiter, de

se plaindre et de se tourmenter parfois. Constamment, il exerce l'art exigeant de l'observation, mi-amusée, mi-sarcastique, et l'applique à sa propre personne dans de fréquents moments d'introspection.

Au bout de son chemin se profilent la vieillesse puis l'ombre de la maladie et de la mort. Il le sait et «espère pouvoir sourire jusqu'au bout. [...] A ses amis. A ses proches. A ses infirmières».

*Fragments d'un homme ordinaire* n'a ni la vocation, ni la prétention d'être l'autobiographie de l'écrivain de Rivaz. Son intérêt est ailleurs. L'ouvrage retrace une vie vraie, inscrite dans son temps et dans son environnement. François Debluë se plaît à se décrire en homme ordinaire mais ses lecteurs découvriront aussi l'honnête homme, témoin subtil et attentif de son époque.

(*Fragments d'un homme ordinaire*, François Debluë, Editions L'Age d'Homme, avril 2012, 141 pages).

VINCENT HORT

### UBS nous mène en bateau

et blanc pour une journée à cent sous se pressaient en nombre aux caisses et aux embarcadères. Les bateaux ne désemplissaient pas. Les compagnies de navigation peuvent sans doute s'en réjouir, ainsi que les restaurants de bord, mais aussi les établissements côtiers, les magasins des stations portuaires, tout un pan de l'économie touristique et paratouristique.

Certains agissements d'UBS ayant été – et étant encore – la source de grands déboires, non seulement pour elle-même mais aussi pour le pays, la grande banque devait bien cette marque de reconnaissance au peuple suisse. Cela n'empêche pas de saluer le geste, et sa réussite.

C.

# Premier pas modeste

Le conseiller fédéral Alain Berset a présenté à fin novembre son projet de réforme du système de retraites. Celui-ci prévoit la généralisation de l'âge de référence de la retraite à 65 ans, la flexibilisation de cet âge, vers le bas comme vers le haut, et la réduction à 6,4% du taux de conversion minimal d'ici 2016.

Avec ses propositions, M. Berset fait un pas en direction de l'Union Patronale<sup>1</sup> qui, outre la réduction à 6,4% du taux de conversion, préconise l'élévation à 67 ans de l'âge de la retraite, élévation diluée progressivement sur les douze à vingt prochaines années. Cette concession est toutefois jugée inadmissible par les camarades de parti de M. Berset. Mme Cesla Amarelle exige l'égalité salariale et sociale entre hommes et femmes avant d'envisager l'augmentation de la retraite de 64 à 65 ans pour les femmes. Jacqueline Fehr, quant à elle, claironne que: «Il n'y a aucune raison de diminuer les rentes dans un pays riche comme la Suisse.»

Mme Amarelle ne manque pas de culot lorsqu'elle évoque le principe d'égalité pour précisément revendiquer le maintien d'une inégalité. Pour s'opposer à l'optimisme gratuit de Mme Fehr, une plongée dans les mécanismes techniques de la loi sur la prévoyance professionnelle (LPP) et ses ordonnances d'application est nécessaire.

La LPP impose aujourd'hui un taux de conversion minimum de 6,9% (6,8% dès 2014) pour la part obligatoire de la prévoyance professionnelle. Ce taux correspond à la part du capital

retraite (somme des cotisations du salarié et de l'employeur, additionnée des intérêts cumulés durant la carrière du cotisant) qui sera versée chaque année sous forme de rente. Le capital initial suffirait pour servir des rentes durant 14,5 ans (=100/6,9). Il est heureusement réalimenté par les intérêts versés sur le solde du compte, intérêts calculés sur un taux technique fixé de manière définitive à la date du départ en retraite. Les taux techniques appliqués actuellement par les caisses de pension se situent autour de 3 à 3,5%. Par exemple, avec un taux de conversion à 6,8% et un taux technique de 3,5%, le capital initial et ses intérêts cumulés couvrent environ 20,5 années de rentes.

L'augmentation de l'espérance de vie présente un premier problème. Un homme fêtant ses 65 ans en 2012 vivra statistiquement encore vingt-et-un ans; sa veuve, statistiquement plus jeune que lui, lui survivra quatre ans. La caisse doit donc se préparer à verser des rentes durant vingt-cinq ans. Même rémunéré à 3,5%, le bas de laine de l'assuré n'est pas suffisant.

Le second problème tient au taux d'intérêt technique appliqué. Compte tenu des frais de gestion, la caisse devrait assurer un rendement financier d'au moins un demi pourcent supérieur au taux technique pour maintenir sa couverture. Or, les caisses de pensions ont réalisé une performance moyenne de 2,2% entre 2001 et 2011, ce qui laisse en théorie 1,6% de rendement net. Ainsi rémunéré, le capital retraite sera de fait épuisé après dix-sept ans de rentes.

La surévaluation du taux technique est imposée par le taux de conversion minimum afin d'ajuster les bilans aux contraintes actuelles. Cette pratique induit aujourd'hui déjà des distorsions entre les générations en ce qui concerne la rémunération du capital: si les retraités bénéficient de 3 à 3,5% de taux technique, les assurés actifs sont généralement rémunérés à hauteur du minimum légal de 1,5%. Ce minimum peut même être abaissé à zéro si la caisse est en sous-couverture. Les jeunes sont aujourd'hui déjà sollicités pour assurer les rentes de leurs aînés.

Trois issues sont possibles pour sortir du cercle vicieux. On peut tout d'abord rêver de retrouver les rendements sur capitaux – mais aussi l'inflation – de 1982, date de l'adoption de la LPP. Mais tabler sur des rendements dépassant durablement 4,5 à 5% dans la situation boursière actuelle semble peu réaliste: le taux actuel de 0,5% offert pour les obligations à dix ans de la Confédération donne le ton.

La deuxième voie passe par une réduction significative des taux de conversion et d'intérêt technique. Une récente étude<sup>2</sup> de l'Institut für Versicherungswirtschaft de l'Université de St-Gall prévoit, si rien n'est entrepris, une sous-couverture de rentes de l'ordre de 55 milliards en 2030. Si l'âge de la retraite reste inchangé, l'étude conclut à la nécessité de réduire rapidement le taux de conversion de 6,8 à 5,8% pour éviter la rupture du «contrat intergénérationnel». Notons qu'une telle réduction représente une baisse substantielle de 15% des espérances de rentes pour les futurs retraités. C'est probablement difficilement supportable, voire illégal<sup>3</sup>, pour les personnes proches de la retraite, ayant établi leurs plans financiers sur des bases plus généreuses.

La dernière solution implique des sources de financement supplémentaires. L'augmentation de l'âge de la retraite est une piste, qui augmente à la fois la durée de cotisation et réduit la durée des rentes. Mais le monde politique ne semble pas encore prêt à une telle éventualité.

Les caisses sont juridiquement des fondations indépendantes. En cas de couverture insuffisante, la LPP les oblige à prendre des mesures d'assainisse-

ment. Si la suppression des intérêts versés aux assurés actifs ne suffit pas, des cotisations ou des recapitalisations à fonds perdus seront exigées des actifs et de l'employeur pour effacer l'ardoise. Que l'on soit socialiste ou entrepreneur, ceci n'est pas acceptable. Il ne restera dès lors que le refinancement étatique des caisses insolvables, ce qui reviendra à faire payer les mêmes acteurs économiques via l'impôt.

Il faudra donc probablement un effort de tous pour stabiliser le système des retraites en Suisse. Du côté politique, l'augmentation de l'âge de la retraite ne doit plus être un tabou: c'est la solution la plus rapide pour capitaliser correctement les rentes des personnes proches de la retraite. Les entreprises devront probablement passer à la caisse pour compenser les défauts de capitalisation des rentiers les plus récents, à moins que des rendements financiers favorables permettent aux caisses de se passer de cette contribution. Il faudra enfin baisser le taux de conversion, ce qui forcera les travailleurs plus jeunes à cotiser plus, de manière forcée ou bénévole, ceci afin de s'assurer des rentes viables dans quinze ou vingt ans.

L'augmentation de l'espérance de vie et la réduction des rendements sur les capitaux permettent de prédire la faillite du système de prévoyance professionnelle tel que prévu par la LPP. Contrairement à ses collègues de parti, M. Berset semble l'avoir compris, mais les demi-mesures qu'il est prêt à défendre n'y suffiront pas. Quant aux assurés, ils doivent se préparer à cotiser plus pour assurer des vieux jours qui se multiplient.

CÉDRIC COSSY

## Revue de presse

### Une exception réjouissante

Le conseiller fédéral Johann Schneider-Ammann a nommé au Secrétariat à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI) le Tessinois Mauro Dell'Ambrogio. A *L'Hebdo*, on n'est pas content. «Panne d'ambition», titre le rédacteur en chef. «Fonctionnaire standard, dénué de toute vision et de toute inspiration», déclare le conseiller national Jacques Neirynck.

Sous le titre «Je ne crois pas à la planification centralisée», (citation du nouveau secrétaire), M. Michel Guillaume interroge M. Dell'Ambrogio (*L'Hebdo* du 13 décembre) et lui demande s'il est vrai qu'il est «peu interventionniste». Réponse:

[...] Le système actuel que nous connaissons en Suisse incite déjà à l'efficacité. Il oblige écoles et cantons à se montrer attentifs au rapport entre le coût et la qualité de la formation. C'est comme dans la nature. Si vous avez une sélection naturelle qui marche bien, vous n'avez pas besoin de Dieu pour imposer l'évolution.

[...] S'il y a un domaine où la Confédération n'a rien à dire, c'est bien celui-là (les HEP, hautes écoles pédagogiques, réd.). Berne ne verse aucune subvention pour les HEP.

Concernant la prétendue anomalie que constitue l'existence de quatre universités romandes:

[...] Toutes quatre ont été créées voici plus d'un siècle, quand il y avait bien moins d'étudiants. Aujourd'hui, suivant l'évolution des disciplines, elles se spécialisent et se concentrent sur des pôles d'excellence. C'est aux cantons qui les hébergent de prendre les bonnes décisions. Je ne crois pas à une planification centralisée, surtout dans un pays aussi fédéraliste que le nôtre. [...]

Eh! oui! Tout peut arriver, même un haut fonctionnaire fédéral qui ne croit pas que Berne doit tout régenter. Quelle merveille! Il nous semble que M. Dell'Ambrogio mériterait un abonnement gratuit d'une année à *La Nation*.

E. J.

### Le droit et la classe

Dans son éditorial publié le 17 décembre par 24 heures, Justin Favrod écrit notamment:

[...] Pierre Chiffelle n'a été conseiller d'Etat que deux ans, de 2002 à 2004. Depuis lors, il touche presque 10 000 francs par mois. C'est près de 1 million de francs de pension qu'il a reçus depuis sa démission pour raison de santé.

Ceux qui ne supportent pas son action politique à Vevey ou son activité d'avocat d'Helvetia Nostra trouvent saumâtre que le contribuable vaudois assure cette rente à un homme qui a recouvré une belle énergie. Un député s'interroge sur la légitimité de cette situation. A considérer le cas précis, la question paraît pertinente.

Mais dès qu'on l'aborde dans sa globalité, elle n'a simplement pas lieu d'être [...] car la perspective d'un avenir économique assuré constitue un garde-fou.

[...] Imaginons un chef de département sans perspective professionnelle et inquiet pour sa réélection. Voilà qu'une société en main privée lui fait miroiter un poste élevé en échange d'une décision. Il lui faudra moins de force d'âme pour refuser s'il se sait à l'abri du besoin jusqu'à la fin de ses jours. [...]

Pierre Chiffelle a droit à sa pension. Il a aussi le droit d'y renoncer.

Ph. R.

## Eloge du mitage

[Les Suisses] ont des manières de vivre qui ne changent point, parce qu'elles tiennent, pour ainsi dire, au sol, au climat, aux besoins divers, et qu'en cela les habitants seront toujours forcés de se conformer à ce que la nature des lieux leur prescrit. Telle est, par exemple, la distribution de leurs habitations, beaucoup moins réunies en villes et en bourgs qu'en France, mais éparses et dispersées çà et là sur le terrain avec beaucoup plus d'égalité. Ainsi, quoique la Suisse soit en général plus peuplée à proportion que la France, elle a de moins grandes villes et de moins gros villages: en revanche on y trouve partout des maisons, le village recouvre toute la paroisse, et la ville s'étend sur tout le pays. La Suisse entière est comme une grande ville divisée en treize quartiers, dont les uns sont sur les vallées, d'autres sur les coteaux, d'autres sur les montagnes. Genève, Saint-Gall, Neuchâtel sont comme les faubourgs: il y a des quartiers plus ou moins peuplés, mais tous le sont assez pour marquer qu'on est toujours dans la ville: seulement les maisons, au lieu

d'être alignées, sont dispersées sans symétrie et sans ordre, comme on dit qu'étaient celles de l'ancienne Rome. On ne croit plus parcourir des déserts quand on trouve des clochers parmi les sapins, des troupeaux sur des rochers, des manufactures dans des précipices, des ateliers sur des torrents. Ce mélange bizarre a je ne sais quoi d'animé, de vivant qui respire la liberté, le bien-être, et qui fera toujours du pays où il se trouve un spectacle unique en son genre, mais fait seulement pour des yeux qui savent voir.

Pour terminer l'année Rousseau, nous offrons à nos lecteurs cet extrait de sa *Lettre au maréchal de Luxembourg*, du 20 janvier 1763, reproduite dans la revue *Les Lettres & les Arts* n° 13, juillet-septembre 2012.

Heureux désordre de l'habitat, qui est un signe de liberté! Jean-Jacques, amoureux de la nature, n'en excluait pas l'homme. Les aménagistes d'aujourd'hui, qui crient au mitage du territoire à tout bout de champ, ont-ils des yeux qui savent voir?

J.-F. C.

<sup>1</sup> «L'Union patronale veut un 2<sup>e</sup> pilier plus coûteux», *Le Temps* du 6.11.2012.

<sup>2</sup> Conférence de presse du 4.12.2012, voir <http://www.ivw.unisg.ch/Ueber+uns/Aktuelles.aspx>

<sup>3</sup> L'art 1 al.1 de la LPP précise que «la prévoyance professionnelle comprend l'ensemble des mesures [...] pour permettre aux personnes âgées, aux survivants et aux invalides [...] de maintenir leur niveau de vie de manière appropriée, lors de la réalisation d'un cas d'assurance vieillesse, décès ou invalidité».

## L'enfance, la jeunesse, le PDC, l'infamie

Une commission permanente du Conseil national (celle de la science, de l'éducation et de la culture, CSEC) veut renforcer les pouvoirs de la Confédération pour ce qui touche à la jeune génération. Elle procède à une consultation, de son propre chef, sur un rapport et un projet d'article constitutionnel concernant «la protection et l'encouragement (*à quoi? réd.*) de l'enfance et de la jeunesse». Dans un de nos précédents numéros, le Ronchon a cité, extraites du rapport en question, les phrases passe-partout assez vides de sens pour motiver n'importe quelle intervention fédérale, avec leur ration bien pesée d'amalgames, de contradictions camouflées et d'idées toutes faites. Il faut avoir la hauteur d'âme de notre Ronchon pour décrire une telle horreur avec son humour bougon. L'homme ordinaire, lui, sort de cette lecture soit accablé par la prétentieuse insuffisance des auteurs, soit saisi d'une sainte colère.

On trouve en effet dans ce rapport tout ce qui peut consterner un esprit non seulement fédéraliste, mais tout simplement doué d'un minimum de rectitude et de bon sens: la mention de nouveaux «défis» qu'il s'agit de relever mais dont on ne dit pas la nature exacte, l'assurance d'un indéfectible attachement à la subsidiarité de l'inter-

vention fédérale, mais sans tolérer la diversité des comportements cantonaux, les lamentations sur l'insuffisance du dispositif central face aux conventions internationales, les demi-mensonges sur les prétendus méfaits d'un manque de stratégie globale, et l'on en passe.

Ce magma répugnant tire son origine d'une initiative parlementaire de la démocrate-chrétienne valaisanne Amherd, ce qui donne matière à réflexion. Car on ne dira jamais assez le mal que le PDC fait à la Suisse fédéraliste depuis qu'il n'est plus le parti conservateur-catholique tenant les anciens bastions du Sonderbund, et donc attaché à leur souveraineté. Il se veut désormais centriste, c'est-à-dire indéfinissable, et survit en se faisant remarquer à Berne tant qu'il peut, soit en tenant le balancier entre la gauche et la droite, soit en se prêtant aux plus sordides marchandages, soit en usant jusqu'à la corde les rares thèmes de son fonds de commerce, au premier rang desquels figure la famille (et cela mène à l'infamie); dans tous les cas, il sacrifie à un activisme fédéral incessant, tout en protestant (si l'on peut dire) de son respect des cantons avec une parfaite hypocrisie.

Mais voyons de plus près la démarche de nos centralisateurs démo-

chrétiens, rejoints bien sûr par les socialistes et quelques autres. Leur rapport rappelle que la politique relative à l'enfance et à la jeunesse relève actuellement surtout des cantons et des communes, la Confédération édictant tout de même des règles par la voie du Code civil (surveillance des parents, tutelle, placement), du Code pénal (prévention de la délinquance juvénile) et de la loi sur les activités extrascolaires de la jeunesse. Mais, poursuit le rapport, les cantons agissent de manière disparate; moins de la moitié d'entre eux, *horresco referens*, ont édicté une loi d'aide à la jeunesse; rares sont les cantons alémaniques, *iterum horresco*, à disposer d'un office spécialisé au sein de leur administration; la participation des jeunes à la vie publique (parlements de jeunes, contribution à des projets de mobilité douce ou de places de jeu) n'est pas garantie partout; et, faute de pouvoir développer une stratégie propre, les apparatchiks de la Confédération sont en peine de faire bonne figure devant les apparatchiks du Comité des droits de l'enfant de l'ONU. Tableau désolant, comme on voit; d'où le vœu de doter la machine fédérale du pouvoir de coordonner les actions des cantons et des milieux intéressés, ce qui doit «permettre à la Confédération de mener la barque».

Il est remarquable que nulle part n'apparaisse, en termes concrets et argumentés, en quoi l'abstention fédérale est réellement dommageable pour les enfants et les jeunes gens. La diversité des politiques cantonales est un mal en soi, point barre. La centralisation n'a plus besoin d'être justifiée: elle est un bien en soi.

Une minorité de la commission s'oppose au projet. On y trouve tous ses membres appartenant à l'UDC (dont M. Jean-Pierre Grin, ainsi que M. Oscar Freysinger), les PLR (dont M. Fathi Derder). On y cherche en vain les noms des autres membres vaudois de ce cénacle: Mme Josiane Aubert (bien entendu), M. Jacques Neirynek (qui ne devait pas être dans un de ses trop rares bons jours), Mme Isabelle Chevalley (qui ne craint pas que le *Bund* brasse du vent). On n'y trouve pas non plus le nom de la seule représentante du Parti bourgeois-démocrate, dont on ne sait décidément pas ce qu'il vaut.

Mis en consultation jusqu'au 22 février, ce projet mérite un rejet sec et sonnante. On ose espérer que ce sera la réaction du Conseil d'Etat vaudois, où Mme Lyon elle-même ne devrait pas souhaiter que ses services soient placés sous tutelle fédérale.

JEAN-FRANÇOIS CAVIN

### La lecture comme discipline

A l'école, idéalement, les maîtres instruisent les élèves et les éduquent aussi. Sous l'angle de la branche enseignée, ils complètent et éclairent, dans l'idéal toujours, l'éducation dispensée par les familles. La réalité est plus chaotique, mais parfois on se tire d'affaire.

Les anciens Grecs n'enseignaient que quatre disciplines: la grammaire, les mathématiques, la musique et la gymnastique. Par grammaire, il faut comprendre l'apprentissage des lettres, de la lecture, de l'écriture, et la récitation d'Homère dont on tirait des leçons de vie à l'usage des enfants.

Le contenu éducatif des quatre disciplines est immense. Aujourd'hui, il suffirait de les enseigner avec opiniâtreté pour former des hommes accomplis, «beaux et bons» comme disaient les Grecs.

Soyons attentifs, pour ce qui nous concerne, à l'enseignement des belles lettres.

Chacun admet que l'apprentissage de la lecture prime tous les autres. Un élève qui lit mal a peu de chances de maîtriser d'autres savoirs. Les analphabètes survivent dans notre monde, mais souffrent le martyre. Lire n'est pas seulement utile dans la vie de tous les jours, c'est un moyen de s'ouvrir à autrui. Tout message imprimé a un sens. Son auteur a voulu transmettre une information, exprimer une sensation ou un état d'âme. La tâche du lecteur consiste à comprendre ce qui a été dit. Le moindre SMS, un mode d'emploi, une annonce mortuaire, une lettre d'amour, un poème de Baudelaire demandent à être compris. Les nouvelles «technologies» ne changent rien à l'affaire. Le lecteur s'acharne à découvrir la signification des mots, des phrases, du texte.

Le maître ne peut donner à ses élèves que ce qu'ils peuvent recevoir. Beaucoup d'entre eux se contenteront de déchiffrer les messages courts apparaissant sur l'écran de leur mobile, les menus du «Mac Do» voisin ou les injonctions des distributeurs de billets. Une minorité accèdera à Cervantès ou à Racine, c'est-à-dire à ce que l'humanité a produit de

meilleur, et se livrera à cet exercice infini consistant à interpréter un texte.

Sous nos climats judéo-chrétiens, la lecture de la Bible a livré la matrice de toute lecture possible. Nous autres protestants, héritiers de la tradition judaïque, sommes dépositaires de l'art de lire.

Il n'y a de pensée que celle que des mots expriment. La lecture est une discipline en ceci qu'elle nous contraint à épouser les contours de la pensée d'un autre. Son apprentissage contribue à l'éducation des enfants en les forçant à sortir d'eux-mêmes pour établir une relation avec l'émetteur d'un message peut-être équivoque, confus, mal rédigé, mais qui exige une interprétation, ne serait-ce que pour établir son caractère ambigu, voire incompréhensible. Le lecteur incompetent, parfois égaré par les méthodes d'apprentissage de la lecture dite «globale», imagine au petit bonheur la suite des mots. Il lit «héritons» au lieu de «hérisson», mais poursuit sans sourciller parce qu'il n'accède pas au sens de ce qu'il lit. Il lit sans comprendre, sans s'intéresser à la logique du texte et surtout sans se référer à la réalité signifiée. Il lit pour faire plaisir à la maîtresse, mais en fait il ne sait pas lire, il doit encore apprendre.

La lecture oblige à prendre en compte la réalité à laquelle les mots se réfèrent. Elle oblige à reformuler, à commenter des phrases, à gloser, et à converser à leur propos. Elle promeut ainsi des relations humaines les plus riches. «Qu'est-ce qu'il a voulu dire?»: voilà la question à laquelle le lecteur doit répondre.

Durant sa courte vie, aucun individu ne fait toutes les expériences possibles. Par la lecture, il accède aux expériences d'autrui, condensées en phrases. La lecture n'est pas une activité réservée aux filles rêveuses et «intello» comme le croient les garçons de treize ans et... beaucoup d'adultes. C'est un acte vital. Il n'y a pas lieu d'opposer la lecture à la vie. Le livre aussi apprend à vivre, comme l'expérience directe, comme l'action qu'une personne de qualité inspire par son exemple.

L'apprentissage de la lecture doit l'emporter assez durablement sur celle de l'expression écrite. Notre expérience professionnelle nous convainc que les adolescents n'ont pas trop de difficultés à raconter une histoire, à inventer des dialogues, à argumenter, à «s'exprimer», bien qu'il faille souvent constater que les produits anglo-saxons de divertissement colonisent leur imaginaire, surtout celui des garçons. Cependant, nous constatons qu'ils peinent à comprendre ce qu'un auteur veut dire. Dans les dissertations, la partie la plus faible est souvent l'analyse de la maxime ou de la citation censée nourrir la réflexion. Les adolescents y projettent leurs idées toutes faites, refusant de répondre à une question qu'ils ne veulent pas entendre, avant de se perdre en élucubrations qu'ils croient originales. Avec la plupart des étudiants, il faut exercer la compréhension et l'analyse

avant d'affiner l'expression et l'argumentation. En lisant, on s'oublie un temps afin de goûter à la richesse de ce qui est dit. Les adolescents, tout préoccupés d'eux-mêmes, ne s'imposent cette discipline qu'avec peine. C'est le vice de cet âge.

Pour conclure, un souvenir militaire. A l'école centrale, un divisionnaire suisse allemand nous répétait: *Beantworten Sie bitte die Frage!* ou bien *Sie haben die Frage nicht beantwortet!* Il nous posait des problèmes de tactique ou de conduite puis nous démontrait que nous y répondions mal, faute d'avoir analysé le sens et les implications de la question.

On parle beaucoup d'empathie. Et si l'empathie n'était rien d'autre que la discipline intellectuelle nécessaire pour comprendre le message de celui qui nous interpelle?

JACQUES PERRIN

### Le Coin du Ronchon

#### Murs

On apprend que la Grèce vient d'achever la construction d'un mur de dix kilomètres sur sa frontière avec la Turquie afin de freiner l'immigration sauvage en provenance des pays arabes. Car pour les miséreux du Sud, la république hellénique en déroute, en faillite, en état de décomposition sociale et politique, représente malgré tout un eldorado.

On ne peut pas en dire autant de la France: personne ne cherche plus à y entrer et tous ceux qui le peuvent s'empressent de partir, qui pour venir trouver du travail et de bons salaires en Suisse, qui pour mettre à l'abri en Belgique les biens qui leur restent. Dans leurs déclarations officielles, les dirigeants de la République socialiste voisine qualifient désormais de «minables» ceux qui fuient ainsi le paradis de la liberté, de l'égalité et de la fraternité. Peut-être finiront-ils eux aussi par ériger un mur pour empêcher

les ennemis du peuple et autres sociaux-traitres de passer à l'Est.

Exagération? Voire!... En l'occurrence, l'expression «évasion fiscale», communément employée, souligne que c'est bien un statut de *prisonnier* qui est réservé aux contribuables français. Sans doute vous intéressera-t-il de savoir que le directeur de la prison est un homme *normal*, fils d'un médecin d'extrême-droite et d'une catholique de gauche, qui a reçu une éducation religieuse dont il ne lui est apparemment resté que cette seule citation: «Donnez tout ce que vous avez!»

On ne nous ôtera pas de la tête que nous n'avons peut-être pas fait une bonne affaire en signant un accord de *libre circulation* avec un pays où personne ne veut aller et qui n'entend laisser sortir de son territoire que les mendiants et les voleurs.

LE RONCHON